

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES**Extrait du registre**
Des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de VALDEBLORE – 06420

N° 2015-58

Séance du 3 octobre 2015



L'an deux mil quinze et le 3 octobre, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Fernand BLANCHI**.

Présents : M. BLANCHI Fernand, Mme GASTALDI Danièle, MM. CIAIS Richard, GRAGLIA André, ROSSO Walter, Adjoints ; Mmes GOUNIOT Caroline, SANTUCCI Alexandra, SAIA FERNANDEZ Françoise, MM. ATLANI Alfred, BORGOGNO Christophe ELIASSE Philippe, FERRIER Olivier, GRAGLIA Laurent, VIGNA Robert, Conseillers Municipaux.

Absent(s) représenté(s) :

Absent(s) non représenté(s) : M. RICHIER Jacques.

Objet de la délibération : Utilisation PISCINE Lycée de la Montagne

Le lycée de la Montagne utilisera durant l'année scolaire 2015/2016 les équipements sportifs de la piscine municipale, pour un contingent de 160 heures, selon les tarifs validés dans le délibération 2015-11 du 07/02/2015.

Le Conseil Municipal doit statuer sur l'utilisation par le lycée de cet équipement et autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents, conventions et autre document à cet effet.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents,

Approuve l'utilisation par le lycée de la montagne de la piscine municipale durant l'année scolaire 2015/2016, pour un contingent d'heures de 160.

Charge Le Maire ou son 1er Adjoint à signer tous documents à cet effet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à Valdeblore les jours, mois et an susdits. Ont signé au Registre des délibérations les membres présents.
Pour copie conforme au Registre - Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage en Mairie le 08/10/2015



Maire,

Fernand BLANCHI